

COMMUNIQUE

Modification des ressources allouées au contrat de liquidité

Saint Felix de Lodez, le 11 Mars 2025 – 18h00

ADVINI (Euronext Growth - ISIN : FR0000053043 – Mnémonique : ALAVI), annonce avoir procédé en date du 11 mars 2025 au titre du contrat de liquidité signé avec Invest Securities et conformément aux dispositions de l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, à une augmentation des moyens cash par un apport complémentaire de 50.000 € et à une diminution des moyens en titres par le retrait de 25.000 titres ADVINI. Cette augmentation en espèces et cette diminution en titres visent à rééquilibrer les moyens alloués, assurer une meilleure liquidité au titre et éviter le cas échéant des décalages de cours non justifiés par la tendance de marché.

Après prise en compte de l'apport de 50.000 € en cash et de la diminution de 25.000 titres, les moyens affectés au contrat de liquidité en date du 11.03.2025 après clôture du marché sont de :

- 21.115 titres
- 41.085,61 € en espèces.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel au 31.12.2024, les ressources suivantes figureront au compte de liquidité :

- 41.237 titres
- 51.320,62 € en espèces